

Important

Ceci est la version officielle de l'article. L'auteur se dissocie de la version publiée par les Presses de l'Université d'Ottawa en 2007, dans l'ouvrage *Lexicographie et terminologie : compatibilité des modèles et méthodes*. La responsabilité des erreurs de publication incombe entièrement à la maison d'édition et non aux auteurs de l'ouvrage. A. Polguère, 19 octobre 2007

***Soleil insoutenable et chaleur de plomb :* le statut linguistique des greffes collocationnelles**

Alain Polguère

OLST — Département de linguistique et de traduction

Université de Montréal

alain.polguere@umontreal.ca

Si l'on admet (...) que la faute assume, dans le jeu de la parole, un rôle fonctionnel, elle aura par là même, pour le linguiste, une valeur documentaire de premier plan. Destinée à satisfaire certains besoins, elle devient par ricochet l'*indice* de ces besoins et comme l'écran sur lequel vient se projeter tout le film du fonctionnement linguistique.

Frei H. (1929) *La grammaire des fautes*, Paris/Genève, Slatkine, p. 32.

Résumé

Nous étudions un cas particulier d'énoncé erroné que nous appelons *greffe collocationnelle*. Il s'agit de collocations (expressions semi-idiomatiques) déviantes, où un des éléments semble avoir été « emprunté » à une autre collocation valide de la langue. Nous nous concentrons sur les cas de greffes collocationnelles intralinguistiques, c'est-à-dire celles qui résultent d'une interférence fonctionnant à l'intérieur même de la langue du discours, et non du fait de l'influence du système d'une autre langue. Après avoir présenté le problème à l'étude de façon générale, nous proposons un ensemble de notions linguistiques qui nous semblent nécessaires pour la modélisation des greffes. Nous appliquons ensuite cet appareillage notionnel à la description de plusieurs types de greffes collocationnelles observées dans des énoncés oraux spontanés. Finalement, nous examinons le statut linguistique de ce phénomène de parole et son incidence sur l'activité du lexicographe, du terminologue et de l'enseignant de la langue.

1 Introduction

Dans le cadre de la lexicologie explicative et combinatoire (Mel'čuk *et al.*, 1995), on appelle *collocation* une expression bipartite où un des éléments, la base, est normalement sélectionné en situation de parole en fonction de ses seules propriétés linguistiques (avant tout, son sens), alors que l'autre élément, le collocatif, doit être sélectionné en fonction de la base pour exprimer un sens donné auprès de celle-ci. Les collocations sont donc des expressions semi-idiomatiques, dont la description révèle une dépendance fonctionnelle du collocatif vis-à-vis de la base. Ainsi, les collocations déviantes (ou, du moins, douteuses) apparaissant dans le titre du présent texte mettent bien en évidence qu'une expression comme *de plomb* ne signifie pas 'intense et désagréable' par elle-même. Elle ne véhicule ce sens que lorsqu'elle modifie certains noms bien spécifiques.

- (1) a. *soleil de plomb, silence de plomb...*
b. **chaleur de plomb, *calme de plomb... vs chaleur écrasante, calme pesant...*

Parce qu'elle relève de la description des propriétés individuelles de combinatoire des unités lexicales, la modélisation des collocations occupe une place privilégiée dans l'approche de la lexicologie explicative et combinatoire (Mel'čuk et Polguère, 2006 ; Mel'čuk et Polguère, 2007). Par exemple, des expressions comme *écrasé de chaleur*, *chaleur insoutenable*, *baigner dans la chaleur...* relèvent des propriétés de combinatoire de l'unité lexicale qui les contrôle — CHALEUR — et doivent être décrites systématiquement dans son article de dictionnaire. De plus, de telles expressions peuvent être utilisées pour mettre au jour les propriétés sémantiques et syntaxiques des unités qui les contrôlent (structure actancielle, composantes sémantiques spécifiques, variantes de régime, etc.).

Sans doute parce qu'elles sont, par nature, des structures hybrides (ni tout à fait expressions libres ni tout à fait locutions véritables), les collocations stockées dans le lexique de la langue tendent à donner naissance, en situation de parole, à ce que nous appellerons des *greffes collocationnelles*. Il s'agit *grosso modo* de collocations où le collocatif semble « emprunté » à une autre collocation — généralement, une collocation dont la base est sémantiquement proche de la base à laquelle le collocatif emprunté est greffé. Tel est le cas des expressions déviantes mentionnées dans le titre de ce texte et en (1b) ci-dessus, qui ne sont que quelques exemples parmi une multitude d'autres que l'on peut relever quotidiennement à la radio, sur le Web ou dans les conversations courantes. On pourrait, bien entendu, se contenter de voir en de telles expressions de simples fautes de langue et considérer que leur étude ne relève pas de la modélisation de la langue. Nous allons cependant tenter de démontrer qu'elles doivent au contraire, pour des raisons aussi bien pratiques que théoriques, recevoir une attention particulière en lexicographie, en terminologie ainsi qu'en enseignement de la langue, et qu'il est nécessaire de leur attribuer un statut linguistique véritable.

Nous procéderons en trois étapes. Dans la section 2, nous ferons une brève présentation des notions fondamentales auxquelles nous aurons recours dans cette étude ; il s'agit de notions descriptives « traditionnelles » de la lexicologie explicative et combinatoire, notre cadre théorique d'analyse, ainsi que de notions propres à la modélisation des phénomènes traités ici. Dans la section 3, nous décrirons en détail un ensemble représentatif de greffes collocationnelles, toutes relevées dans des énoncés oraux spontanés. Finalement, dans la section 4, nous élargirons la perspective et examinerons quel peut être le statut théorique de ces phénomènes et leur incidence « pratique » sur l'activité du lexicographe, du terminologue et de l'enseignant de la langue.

2 Notions descriptives utilisées

Tel qu'indiqué plus haut, notre cadre théorique d'analyse est la lexicologie explicative et combinatoire (Mel'čuk *et al.*, 1995), la branche lexicale de la théorie Sens-Texte. Nous allons pré-supposer que notre lecteur possède une connaissance approximative des principales caractéristiques de l'approche Sens-Texte (Mel'čuk, 1997 ; Polguère, 1998a)¹ et nous contenter, dans un premier temps, de succinctement réintroduire quelques notions qui jouent un rôle central dans la présente étude. Dans un second temps, il nous faudra définir des notions qui n'appartiennent pas au cheptel notionnel de la théorie Sens-Texte « pure et dure ». En effet, cette dernière s'est jusqu'à présent exclusivement concentrée sur la modélisation de la langue et a exclu la modélisation des phénomènes de parole de son champ d'étude. Nous sommes donc obligé d'ajouter l'embryon d'un module à la théorie Sens-Texte, module qui nous paraît néces-

1. Ces textes d'introduction peuvent être téléchargés à partir du site de l'Observatoire de linguistique Sens-Texte (OLST) : <http://www.olst.umontreal.ca>.

saire si l'on veut pouvoir passer de la description idéalisée du code linguistique à la modélisation de son utilisation.

2.1 Entités lexicales et idiomatité dans la lexicologie explicative et combinatoire

Les notions de base dont il est question dans cette section sont présentées dans de nombreuses publications ; par exemple, Mel'čuk *et al.* (1995), Mel'čuk (1995 ; 1996 ; 1997), Mel'čuk et Polguère (2006 ; 2007), Polguère (2003). On se concentre sur les sept notions suivantes :

1. entité lexicale ;
2. lexème ;
3. locution ;
4. lexie ;
5. vocable ;
6. collocation ;
7. fonction lexicale standard.

Il va de soi que notre but n'est pas de proposer ici de véritables définitions, à la fois précises et étayées, des notions en question. Il s'agit simplement de fournir au lecteur des descriptions approximatives, suffisantes pour les besoins du présent exposé.

Entité lexicale. Une entité lexicale est un nœud du réseau lexical de la langue. Cette formulation est extrêmement vague pour deux raisons. Premièrement, la notion en question n'est pas encore complètement théorisée et ne fait pas partie de l'appareillage notionnel classique de la lexicologie explicative et combinatoire. Ce n'est que suite aux travaux effectués avec I. Mel'čuk dans le cadre de la construction de la base de données lexicale du français DiCo (Polguère, 2000 ; Mel'čuk et Polguère, 2006) qu'elle nous est apparue comme étant logiquement impliquée par notre modélisation du lexique². Deuxièmement, nous pensons que la notion d'entité lexicale peut être postulée de façon quasi axiomatique sans que cela fragilise les notions subséquentement définies à partir d'elle. Toutes les notions qu'il nous reste à présenter renvoient en fait à des types particuliers d'entités lexicales.

Lexème. Un lexème est une entité lexicale qui se manifeste dans la phrase par un mot-forme — très grossièrement, un « mot » morphologique. De façon plus exacte, un lexème est en fait un regroupement de mots-formes et de syntagmes (dans le cas de formes flexionnelles analytiques comme les temps composés), qui expriment tous le même sens lexical et ne se distinguent que par la flexion. Nous écrivons les noms de lexèmes en petites majuscules, pour les distinguer notamment des mots-formes (écrits en italique).

On dira ainsi que la phrase (2) ci-dessous est construite à partir des cinq lexèmes français IL, FAIRE, UN, CHALEUR et ACCABLANT.

(2) *Il fait une chaleur accablante.*

Locution. Une locution est une entité lexicale qui, contrairement au lexème, ne se manifeste pas dans la phrase par un mot-forme mais par une expression linguistique, c'est-à-dire un segment d'énoncé possédant une structure interne de nature syntaxique (et non morphologique). Bien entendu, comme dans le cas du lexème, il faut considérer que la locution regroupe un ensemble de variantes flexionnelles. Par exemple, la locution québécoise 「TOURNER LES COINS RONDS」 (qui

2. On trouvera dans Polguère (2005) une ébauche de typologie des entités lexicales du DiCo ; voir aussi, à ce propos, Polguère (2006).

veut dire *grosso modo* (simplifier à outrance, ne pas respecter toutes les procédures, pour parvenir à ses fins) est le regroupement de toutes les variantes flexionnelles *tourner les coins ronds*, [je] *tourne les coins ronds*, [tu] *ournes les coins ronds*, etc. Nous écrivons les noms de locutions en petites majuscules, encadrés par les symboles 「...」.

Lexie. Une lexie est soit un lexème soit une locution. Le terme *lexie* est employé comme synonyme exact de *unité lexicale*.

Vocable. Un vocable est un regroupement de lexies (lexèmes ou locutions) qui sont associées aux mêmes signifiants et qui présentent un lien sémantique évident. Le vocable est donc la notion qui permet de rendre compte de la polysémie en langue ; on réfère d'ailleurs parfois à la notion de vocable en utilisant le terme *mot polysémique*. Chaque lexie d'un vocable polysémique est appelée *acception* de ce vocable. Bien entendu, lorsqu'un vocable est monosémique, la distinction vocable vs lexie qu'il contient devient non pertinente.

On remarquera que le vocable, en tant que regroupement de lexies, est une entité lexicale de plus haut niveau que la lexie (tout comme la lexie est une entité lexicale de plus haut niveau que le mot-forme). En lexicographie traditionnelle, chaque entrée dans la nomenclature d'un dictionnaire correspond à un vocable de la langue.

En théorie, une lexie d'un vocable polysémique devrait toujours être mentionnée avec un numéro distinctif permettant d'identifier l'acception en cause. Par exemple, l'acception du vocable SOLEIL utilisée dans l'expression *soleil de plomb* est très spécifiquement SOLEIL II.1 premier losange, si l'on se réfère à la description du *Petit Robert* électronique édition de 2007 : *Rayons, rayonnement du soleil (opposé à ombre)*.

Bien entendu, un vocable peut aussi être un regroupement de **locutions**, même si la polysémie se développe surtout autour de lexèmes. Par exemple, le vocable 「COUP DE FOUDRE」 est polysémique, comme l'illustre la paire de phrases ci-dessous.

- (3) a. *Entre Fay et Tom, ça a été le coup de foudre immédiat.*
b. *Les visiteurs de la galerie sont à la recherche d'un coup de foudre, du tableau qui va les faire craquer.*

Collocation. Une collocation est une expression *AB* (ou *BA*), formée des lexies A et B, que le locuteur produit d'une façon très spécifique : il sélectionne A librement d'après son sens (A), alors qu'il sélectionne B pour exprimer un sens (C) en fonction de A. La collocation est donc une expression semi-idiomatique. Tel qu'indiqué en début d'article, A, l'élément contrôlant la collocation, est appelé *base* de la collocation et B, l'élément fonctionnellement dépendant, est appelé *collocatif* de la base³.

Nous considérons que la collocation est un type particulier d'entité lexicale (Polguère, 2005 ; Polguère, 2006). Cela revient à dire que, pour nous, une expression comme *soleil de plomb* « fait partie » du lexique du français même si, bien entendu, nous ne prétendons nullement qu'il s'agit d'une **unité** lexicale de type locution. De ce point de vue, la distinction entre collocation et locution, même s'il peut arriver qu'elle ne soit pas toujours facile à établir dans la pratique, doit rester absolument claire au niveau théorique. Cette distinction a été explicitement soulignée, en linguistique française, dès Bally (1909: Première Partie, Chapitre 2). Notons que C. Bally utilise le terme *locution phraséologique* pour désigner toute expression idiomatique ;

3. Voir Hausmann (1979) pour une présentation de la notion de collocation et un historique de la description des collocations en lexicographie française.

il met cependant très explicitement l'accent sur la nécessité de distinguer les *séries phraséologiques* — nos collocations — des *unités phraséologiques* — nos locutions⁴.

Fonction lexicale standard. Une fonction lexicale standard (par exemple, **Syn**, **Anti**, **V₀**, **S₀**, **Magn**, **Oper_i**, etc.) est une entité lexicale à caractère universel (c'est-à-dire, applicable à toutes les langues naturelles) qui se caractérise en termes (i) d'un sens très vague et (ii) d'une combinatoire. Chaque fonction lexicale **f** doit être appliquée à une lexie donnée L pour retourner un ensemble de lexies dont chacune porte le sens et la combinatoire de **f** en regard de L. La fonction lexicale est donc une généralisation de la notion de lexie ; c'est en quelque sorte un « potentiel de lexies ».

Au niveau de la formalisation, notons les deux points suivants, illustrés à partir de la fonction lexicale de synonymie **Syn**.

1. L'application de **f** à L est notée **f(L)** — par exemple, l'expression « **Syn**(réfrigérateur) » désigne les synonymes exacts de la lexie RÉFRIGÉRATEUR. L est appelé l'argument de **f** dans l'application **f(L)** ; l'ensemble des lexies retourné par **f(L)** est appelé la valeur de **f(L)**.

2. On décrit les liens lexicaux de type **f** qui vont de L à chacun des éléments de la valeur v de **f(L)** en posant l'égalité « **f(L) = v** ». Par exemple, la formule :

Syn(réfrigérateur) = frigidaire, fam. frigo

décrit l'ensemble des synonymes (exacts) de RÉFRIGÉRATEUR.

Le système des fonctions lexicales standard est utilisé en lexicologie explicative et combinatoire pour modéliser et encoder les liens lexicaux récurrents de la langue. On distingue habituellement deux familles de fonctions lexicales. Les fonctions lexicales paradigmatiques, comme **Syn**, retournent des valeurs qui entretiennent des liens paradigmatiques (c'est-à-dire coupant à travers le lexique) avec l'argument de la fonction. Les fonctions lexicales syntagmatiques retournent quant à elles des valeurs qui entretiennent des liens de combinatoire avec l'argument de la fonction : ce sont des collocatifs au sein de collocations dont l'argument de la fonction est la base.

Le présent article traite de phénomènes collocationnels et c'est donc essentiellement le système des fonctions lexicales syntagmatiques dont nous ferons usage ici. Il ne nous appartient pas de donner une description véritable de ce système, aussi nous contenterons-nous de citer textuellement la présentation qui est faite des deux fonctions syntagmatiques **Magn** et **Oper_i** dans Polguère (2003). (Nous choisissons deux fonctions qui correspondent aux liens syntagmatiques les plus fréquemment instanciés dans le lexique.)

La fonction lexicale **Magn** (nom tiré du latin *magnus* 'grand') associe à une lexie l'ensemble des lexies ou expressions linguistiques qui expriment auprès d'elle (en tant que modificateurs) l'intensification, c'est-à-dire le sens général 'intense', 'très', 'beaucoup', etc.

Polguère (2003 : 137)

Les exemples donnés en illustration sont :

Magn(chagrin) = grand, gros < énorme, immense

4. Alors qu'une telle distinction fait partie du bagage conceptuel général de la linguistique moderne, elle reste étrangement ignorée par une vaste majorité des professionnels de la langue, enseignants de langue et terminologues notamment. Il nous semble, de façon tout à fait subjective avouons-le, que c'est peut-être chez les traducteurs que l'on trouve la meilleure perception de la distinction en question.

Magn(*amour*) = *grand* < *immense*
Magn(*courir*) = *vite* < [⌈]*à fond de train*[⌋], [⌈]*à perdre haleine*[⌋]

La fonction lexicale **Oper**₁ (du latin *operare* 'travailler, faire') associée à une lexie prédicative nominale L l'ensemble des verbes supports [= sans apport sémantique] qui prennent l'expression du « i^e » (premier, deuxième, troisième...) argument de L comme sujet et prennent L comme complément d'objet direct ou indirect.

Polguère (2003 : 140)

Les exemples donnés en illustration sont :

Oper₁(*coup*) = *administrer, asséner, donner, fam. flanquer, porter*
Oper₂(*coup*) = *fam. encaisser, fam. manger, recevoir*

Comme nous ne pouvons pas expliquer chaque formule de fonction lexicale dont nous ferons usage dans la suite de l'article, nous allons présupposer que le lecteur a déjà une connaissance de base du système des fonctions lexicales standard ; voir Polguère (2003 : 129-142), pour une introduction, et Mel'čuk *et al.* (1995 : 125-152), pour une présentation détaillée. Notons toutefois que la maîtrise du système des fonctions lexicales n'est pas essentielle pour la compréhension des idées avancées ici. Nous avons voulu faire usage de ce système avant tout pour bien mettre l'accent sur le fait qu'une modélisation rigoureuse des phénomènes collocationnels devra ultimement s'appuyer sur une approche descriptive formelle.

Passons maintenant à la présentation des notions linguistiques nécessaires à l'analyse de notre objet d'étude.

2.2 Notions proposées pour la modélisation des greffes collocationnelles et autres phénomènes apparentés

Nous présentons dans cette section ce que l'on peut considérer comme l'apport théorique de notre étude : la définition de notions bien spécifiques servant de base à la modélisation des phénomènes de greffes collocationnelles. Bien que nous ayons cherché à introduire un maximum de rigueur dans nos définitions, nous reconnaissons bien volontiers qu'il s'agit d'une première ébauche, qui doit être mise à l'épreuve d'une application descriptive systématique pour acquérir sa véritable maturité théorique.

Nos définitions sont présentées dans un ordre logique, allant des notions « les plus élémentaires » aux notions qui en sont dérivées. Huit notions au total seront introduites, dans l'ordre suivant :

1. interférence intralinguistique ;
2. interférence interlinguistique ;
3. greffe collocationnelle ;
4. cible d'une greffe collocationnelle ;
5. source d'une greffe collocationnelle ;
6. greffe collocationnelle intralinguistique ;
7. greffe collocationnelle interlinguistique ;
8. greffe collocationnelle inverse.

Interférence intralinguistique. Une interférence intralinguistique est un phénomène de parole (au sens saussurien) qui possède les deux caractéristiques suivantes :

1. c'est un dysfonctionnement linguistique qui se manifeste par l'usage au sein d'un énoncé en langue *L* d'un élément linguistique (lexical ou grammatical) e_1 qui est soit impropre en contexte soit mal construit ;
2. on peut expliquer l'usage que fait le locuteur de e_1 par l'existence dans la même langue *L* d'un élément linguistique e_2 qui présente certaines **analogies** avec e_1 et qui aurait parasité la production du locuteur lors de son accès aux règles linguistiques de *L*.

Nous mettons l'accent dans cette définition sur la notion d'analogie, car elle est au cœur du fonctionnement de toute interférence. Son importance va d'ailleurs bien au-delà de cette seule famille de phénomènes linguistiques, comme l'a bien souligné H. Frei (l'auteur de la citation donnée en exergue à cet article).

L'Analogie est un des premiers faits qui attirent l'attention de celui qui étudie le langage. F. de Saussure a admirablement montré comment son mécanisme se confond avec le mécanisme même de la parole. Nous verrons cependant que le procédé de l'analogie, ainsi compris, est encore plus vaste que ne le concevait le fondateur de la linguistique statique. Car, si la création analogique ou, ce qui revient au même, le jeu quotidien de la parole, « suppose un modèle et son imitation », les cas si variés qu'on appelle « étymologie populaire », « contamination », « contagion », etc., doivent également ressortir, d'une manière ou de l'autre, au principe général de l'analogie. Et même, prise au sens large, l'analogie est un fait qui dépasse la portée d'un simple procédé. Nous parlerons plutôt d'un besoin général qui tend à assimiler les uns aux autres les signes par leurs formes et par leurs significations pour les ordonner en un système — et nous dirons que ce besoin utilise des procédés variés, tels que l'analogie proprement dite, l'étymologie populaire, etc.

Frei (1929 : 27)

Étonnamment, alors que H. Frei consacre tout un ouvrage à la classification des fautes de langue et à l'étude des mécanismes linguistiques qu'elles révèlent, il ne mentionne jamais, comme type spécifique de faute, les collocations déviantes formées par analogie avec des collocations valides de la langue. Bien entendu, quelques collocations erronées sont mentionnées dans son ouvrage, mais elles ne sont jamais analysées comme telles.

Interférence interlinguistique. On peut facilement construire une définition pour l'interférence **inter**linguistique à partir de notre définition de l'interférence **intra**linguistique. Il suffit de considérer que l'énoncé produit, e_1 , appartient à une langue L_1 et que l'énoncé potentiel qui l'a influencé, e_2 , appartient à une langue distincte L_2 (ou, éventuellement, à une variante dialectale L_2 de L_1). Nous aurons à revenir plusieurs fois sur le fait que c'est avant tout l'interférence interlinguistique qui a été étudiée et qui a fait l'objet de publications dans la littérature linguistique, à tel point que le terme *interférence linguistique* est en fait presque toujours utilisé pour signifier 'interférence interlinguistique'. Voici la définition de l'interférence (inter)linguistique proposée par Weinreich (1953), citée dans Spilka (1970)⁵.

[Interference corresponds to] those instances of deviation from the norms of either language which occur in the speech of bilinguals as result of their familiarity with more than one language, *i.e.* as a result of language contact.

-
5. Nous mentionnons ce dernier texte car il peut être intéressant de le consulter pour voir comment ont été traités dans le passé des cas d'interférence très proches de ceux que nous étudions ici. En effet, bien que l'auteure ne décrive pas explicitement les expressions du type *sur la ferme, dans la rue*, etc. comme des collocations, elles sont modélisées comme telles dans l'approche lexicologique qui est la nôtre.

Cette définition de l'interférence correspond toujours à la façon dont ce phénomène est majoritairement appréhendé : un phénomène résultant d'un contact entre langues. L'étude très ponctuelle que nous exposons ici présente l'originalité de prendre comme point de départ un phénomène d'interférence indépendant du contact entre langues, phénomène qui est selon nous conceptuellement plus central, puisqu'intimement lié au fonctionnement du code linguistique en situation de parole. Nous croyons en effet que l'interférence intralinguistique n'est pas uniquement un dysfonctionnement de la parole ; elle est aussi et surtout un des agents importants de la mutabilité, au sens saussurien, du code linguistique.

Grefte collocationnelle. Une greffe collocationnelle est une expression produite à l'oral ou à l'écrit qui présente les caractéristiques suivantes :

1. elle est constituée d'au moins deux éléments lexicaux A_1 (par ex., *chaleur*) et B_2 (par ex., *de plomb*) ;
2. elle fait penser à une collocation A_2+B_2 bien formée (par ex., *soleil de plomb*) ;
3. ce n'est pas une collocation bien formée ;
4. on a des raisons de penser qu'elle a été produite par interférence inter- ou intralinguistique mettant en jeu une collocation valide A_1+B_1 (par ex., *chaleur insoutenable*), initialement visée par le locuteur, et une collocation également valide A_2+B_2 (*soleil de plomb*) ayant parasité la production de A_1+B_1 .

Comme on le voit, la greffe collocationnelle est le résultat d'un cas très particulier d'interférence linguistique⁶. Il est important de se souvenir qu'elle concerne exclusivement des collocations, c'est-à-dire des expressions semi-idiomatiques. Elle doit être distinguée d'un phénomène proche, celui des interférences qui relèvent de la production de **locutions** (et non de collocations) « monstrueuses », comme dans l'exemple ci-dessous.

(4) *Elle n'y est pas allé avec le dos de la main morte.*

Il est clair qu'il faudra éventuellement regrouper les phénomènes de ce type avec les greffes collocationnelles, au sein d'un modèle général des interférences linguistiques. Nous pensons cependant que les interférences mettant en jeu les expressions semi-idiomatiques ont leurs caractéristiques propres, souvent très difficiles à modéliser, et qu'il est préférable de les traiter tout d'abord séparément.

Cible d'une greffe collocationnelle. La cible d'une greffe collocationnelle est la collocation valide, ou une des collocations valides, que le locuteur aurait employée s'il n'y avait pas eu interférence linguistique — par exemple, *soleil de plomb*, dans le cas de la greffe *soleil insoutenable*.

Les greffes collocationnelles que nous décrivons ont été définies plus haut comme des fautes de langue ; elles ont donc toujours une cible différente de l'expression produite. Nous écartons ainsi de notre étude un cas particulier : les greffes collocationnelles volontaires, qui correspondent à des effets de style. En voici un exemple bien connu.

(5) *Elle voulait un enfant, moi je n'en voulais pas
Mais il lui fut pourtant facile
Avec ses arguments de **te faire un papa***

6. Nous définissons la greffe collocationnelle comme un type d'expression mal formée. On pourra cependant aussi utiliser le terme *greffe collocationnelle* pour dénoter le processus même de construction d'un tel énoncé.

Cécile, ma fille.

Extrait de la chanson *Cécile* de Claude Nougaro

Ici, la cible « logique » que l'on s'attendrait à trouver à la place de la greffe en gras est bien entendu *me faire un enfant*. Cette greffe, en tant qu'effet de style, n'est pas innocente ; sa beauté poétique réside dans le fait qu'elle permet, par un procédé jouant sur les éléments déictiques, de mettre au premier-plan la fille du chanteur — ce que n'autoriserait pas la collocation correcte⁷. Notons que la greffe en question correspond en fait à un cas très atypique, puisqu'il s'agit d'une greffe inverse, notion que nous allons définir plus loin.

Source d'une greffe collocationnelle. La source d'une greffe collocationnelle est la collocation valide qui est à l'origine de l'interférence linguistique — par exemple, *chaleur insoutenable*, dans le cas de la greffe *soleil insoutenable*.

Grefte collocationnelle intralinguistique. Une greffe collocationnelle intralinguistique est telle que sa cible et sa source appartiennent à la même langue. Il s'agit donc d'une interférence **intra**linguistique. Dans cette étude, nous allons nous concentrer sur ce type de greffe collocationnelle pour les deux raisons suivantes :

1. il nous semble que ce type de greffe n'est jamais décrit spécifiquement dans la littérature linguistique comme un cas d'interférence ;
2. il représente, selon nous, un cas d'interférence plus pur, qu'il faut d'abord maîtriser avant de modéliser rigoureusement la greffe collocationnelle **interlinguistique**.

Grefte collocationnelle interlinguistique. Une greffe collocationnelle interlinguistique est telle que sa cible et sa source appartiennent à deux langues distinctes (ou à deux variantes dialectales distinctes d'une même langue). Il s'agit donc d'une interférence **inter**linguistique.

Ce dernier type de greffe est bien connu, même s'il n'est presque jamais identifié comme tel. Notamment, on omet généralement de le distinguer des locutions (lexies multilexémiques) incorrectes. Toutes ces constructions fautives sont désignées par les mêmes termes vagues comme *calque* ou *emprunt*. La phrase ci-dessous est un exemple type de greffe collocationnelle interlinguistique.

(6) *Personne n'avait de **chiffres** vraiment **durs** là-dessus.*

Cette collocation, produite par un anglophone, a vraisemblablement pour source la collocation *hard figures* de l'anglais ainsi que la proximité sémantique du collocatif anglais (*hard*) et du collocatif intensificateur — c'est-à-dire, du **Magn** — qu'aurait dû sélectionner le locuteur en français : *chiffres* [dans le sens de 'données'] **solides**.

Grefte collocationnelle inverse. Une greffe collocationnelle inverse est une greffe collocationnelle où l'élément de la collocation qui a été mal sélectionné par le locuteur est la base, et non le collocatif. Par exemple⁸ :

(7) *C'est une situation dramatique ; les médecins doivent **prendre toutes les déférences** qu'il faut.* [au lieu de : *prendre toutes les précautions*]

Nous allons considérer que la greffe non marquée correspond à une erreur dans le choix du **collocatif**. La greffe inverse représente donc un cas particulier, fort intéressant mais marginal,

7. Il faudrait dire quelque chose comme *Avec ses arguments de me faire un enfant : toi*, ce qui, on en conviendra, est loin d'avoir l'élégance du texte de Nougaro.

8. Voir section 3, greffe (g-10), pour une analyse de cet exemple fort complexe.

de greffe collocationnelle. Il nous semble d'ailleurs à première vue qu'une greffe inverse a moins de chances de passer inaperçue auprès de l'interlocuteur ; elle est beaucoup plus facilement remarquée en tant que faute de langue, notamment parce qu'elle a plus tendance à paraître sémantiquement incohérente. (C'est la base, et non le collocatif, qui est le pilier sémantique et fonctionnel d'une collocation.) Tel qu'indiqué plus haut, la greffe volontaire *faire un papa* de (5) est une greffe inverse : s'il fallait « corriger » le texte de la chanson, on garderait le même collocatif (*faire*) et l'on rétablirait une bonne base (*enfant*) qui est sémantiquement proche de la base ayant usurpé sa place (*papa*).

Maintenant que notre appareillage notionnel est en place, nous allons pouvoir l'utiliser afin de proposer une première modélisation d'un ensemble significatif de greffes collocationnelles intralinguistiques en français.

3 Analyse de greffes collocationnelles

3.1 Provenance des données analysées

La greffe collocationnelle relève de la manifestation de la langue en parole. Il est donc essentiel, pour comprendre ce phénomène, d'ancrer notre étude dans l'analyse de données linguistiques « véritables ». Pour une étude tout à fait rigoureuse, il faudrait utiliser de larges corpus de parole spontanée, construits et analysés systématiquement. Cependant, nous ne prétendons pas fournir ici un modèle détaillé de la greffe collocationnelle. Notre but est avant tout de débroussailler le terrain, de mettre en place des notions descriptives utiles et de proposer des pistes d'étude.

Faute d'être systématique, nous nous sommes mis en mode « observation sur le terrain » et avons mené une collecte de données de façon aléatoire, comme un botaniste parcourt la forêt à la recherche de nouvelles espèces végétales. Comme nous voulions avoir accès aux principaux paramètres pragmatiques entourant la production des greffes analysées, nous nous sommes concentré sur des énoncés oraux spontanés qu'il nous a été donné d'entendre. Deux points doivent être mentionnés à propos de ces données.

1. Elles proviennent en majorité d'émissions de la radio de Radio Canada : lignes ouvertes, émissions d'actualité ou émissions culturelles. Nous n'avons retenu que les « improvisations », c'est-à-dire les productions langagières générées en temps réel par le locuteur ; nous avons donc écarté les communiqués lus à l'antenne, les bulletins de nouvelles, etc. Les locuteurs sont normalement francophones (québécois ou non) et font preuve dans l'ensemble d'une bonne ou très bonne qualité d'expression.
2. Nous n'avons retenu que les données ne manifestant pas de particularités au niveau régional, c'est-à-dire celles n'étant pas marquées comme relevant d'une variante particulière du français (de France, du Québec, etc.). Ceci nous permet notamment de nous concentrer sur la greffe collocationnelle **intralinguistique**, puisque nous considérons l'interférence dialectale ou régionale comme un cas particulier d'interférence interlinguistique. (Voir plus haut, notre définition de l'interférence interlinguistique.)

Dans nos analyses des données orales recueillies, il nous arrive de mentionner des données écrites provenant du Web. Les recherches de données sur le Web nous ont essentiellement servi à confirmer ou infirmer des intuitions que nous avons sur la fréquence d'emploi de telle ou telle expression⁹.

Bien entendu, une des limitations de notre travail est de ne se fonder que sur des données du français. Une étude plus poussée devrait s'étendre aux greffes collocationnelles relevées dans

des textes d'autres langues. Il nous semble cependant douteux, vu le caractère universel du phénomène de la collocation et le niveau de généralité auquel nous nous situons ici, que l'examen de données d'autres langues apporte une perspective radicalement différente sur le phénomène.

3.2 Mode d'analyse et de présentation des données

On peut envisager de multiples façons de classifier et de présenter les greffes collocationnelles. Notamment, les trois axes d'analyse ci-dessous ont leur place dans une modélisation complète du phénomène à l'étude :

1. structures et règles linguistiques mises en jeu dans la greffe ;
2. interprétation des causes possibles de la greffe (méconnaissance de certaines règles linguistiques, lapsus dû à un contexte pragmatique particulier, etc.) ;
3. caractère plus ou moins contestable de la greffe.

Nous pensons que le premier axe d'analyse est celui sur lequel doit ultimement reposer la modélisation de tout phénomène d'interférence. Néanmoins, dans le contexte de la présente étude, il nous a semblé préférable de regrouper nos exemples de greffes en fonction de leur caractère plus ou moins clair de faute de langue, c'est-à-dire selon le troisième axe d'analyse. En effet, nous en sommes encore à un stade où il s'agit de convaincre le lecteur de l'existence même du phénomène en question. Or, une des caractéristiques de la greffe est son caractère relatif et graduel : parfois, le diagnostic fera l'unanimité ; parfois, il pourra paraître douteux, variera d'une personne à l'autre, ou encore, il nous plongera dans l'incertitude. Nous avons donc commencé par introduire des collocations dont le statut de greffe semble plutôt clair, pour graduellement introduire des expressions pour lesquelles est plus difficile de poser un diagnostic.

Pour ce qui est de l'aspect descriptif de notre travail, nous avons pris soin de rendre compte de chaque greffe selon un patron très strict, directement issu de l'appareillage notionnel introduit à la section 2. Ce patron peut être représenté de la façon suivante :

- (g-n) <énoncé numéroté g-1, g-2, g-3... contenant une greffe identifiée en gras>
→ <énoncé qui était la cible vraisemblable du locuteur>
 <lien de fonction lexicale qui doit être activé pour produire cet énoncé>
↑ <énoncé qui est la source de la greffe>
 <lien de fonction lexicale qui doit être activé pour produire cet énoncé>
Commentaire. <Commentaire de l'analyse proposée>

Illustrons ce patron de description avec la modélisation d'une des deux greffes apparaissant dans le titre de l'article.

- (g-0) *On a marché sous un **soleil insoutenable**.*
→ *soleil de plomb*
 AntiBon.Magn(soleil) = 「de plomb」
↑ *chaleur insoutenable*
 AntiBon.Magn(chaleur) = 「d'enfer」, *écrasante, insoutenable, torride*

La modélisation en termes de fonctions lexicales des liens lexicaux impliqués au niveau de la cible et de la source de la greffe permet de dégager de façon formelle un type donné de fonc-

9. Les adresses de sites Web que nous mentionnons occasionnellement ci-dessous servent à donner au lecteur une indication de la provenance des données écrites. Ces adresses sont bien entendu appelées à devenir obsolètes à plus ou moins long terme.

tionnement structurel. Ainsi, dans l'exemple (g-0) ci-dessus, on voit qu'il s'agit d'une greffe standard (et non d'une greffe inverse). De plus, la cible et la source font appel à la même fonction lexicale : **AntiBon.Magn**¹⁰. Finalement, cette fonction lexicale s'applique à deux arguments (*soleil* et *chaleur*) qui, sans être synonymes, sont tout de même sémantiquement très proches.

3.3 Analyses

Tel qu'annoncé plus haut, les expressions analysées sont présentées selon leur caractère plus ou moins clair de greffe. Nous utilisons les trois regroupements suivants :

1. collocations qui semblent des greffes évidentes ;
2. collocations impropres qui ne sont pas des greffes collocationnelles, mais susceptibles d'être perçues comme telles ;
3. collocations que nous avons perçues comme des greffes dans un premier temps, mais qui semblent très largement utilisées.

Collocations qui semblent des greffes évidentes

(g-1) *Un chien, ça demande des responsabilités supplémentaires.*

→ *entraîner/imposer des responsabilités*

Oper₂(*responsabilité*) = *entraîner* [ART ~], *imposer* [ART ~ à N_X]

↑ *demande du travail* <*des efforts*> [*supplémentaire(s)*]

Caus₂**Func**₁(*effort*) = *demande*, *imposer* [ART ~ à N_X]

Caus₂**Func**₁(*travail*) = *demande*, *donner*, *imposer* [ART ~ à N_X]

Commentaire. Si l'on accepte notre analyse, il s'agit d'un cas très « pur » de greffe collocationnelle, et c'est pourquoi nous l'introduisons en premier dans cette série. Bien entendu, toute interprétation des processus mentaux ayant pris place dans l'esprit du locuteur est contestable. Il est donc toujours possible de contester le diagnostic que nous portons quant à la cible du locuteur. Dans le cas présent, on peut noter que l'adjectif modificateur *supplémentaire*, et pas simplement le collocatif verbal, est un cooccurrent fréquent des bases sources *effort* et *travail*. On pourrait alors remettre en question notre analyse en arguant que le locuteur a peut-être justement voulu justement dire : *Un chien, ça demande des efforts supplémentaires* (ou *du travail supplémentaire*). Dans un tel cas, on aurait une greffe inverse : bons collocatifs accompagnant une mauvaise base. Il nous a cependant semblé clair, dans le contexte où la phrase a été produite, que le locuteur voulait effectivement parler de responsabilités.

10. Cette fonction lexicale dénote un collocatif modificateur de la base exprimant de façon combinée (cf. l'opérateur « . ») l'intensification (**Magn**) et le caractère négatif (**AntiBon**). Notons que l'opérateur « . » a été introduit dans Kahane et Polguère (2001). Il remplace le « + » qui apparaît traditionnellement dans la littérature Sens-Texte, notamment dans les articles du *Dictionnaire explicatif et combinatoire* — voir Mel'čuk *et al.* (1984, 1988, 1992, 1999).

(g-2) *Je vous souhaite le mot de Cambronne.*

→ *dire le mot de Cambronne*

Real₁(*mot de Cambronne*) = *dire* [le ~ à N_Y]

↑ *souhaiter bonne chance*

Real₁(*bonne chance*) = *dire, souhaiter* [~ à N_Y]

Commentaire. Contexte pragmatique : cet énoncé a été produit par une animatrice de la radio de Radio Canada de façon tout à fait accidentelle ; nous l'avons entendue plus tard, au cours d'une autre émission, dire *On vous dit le mot de Cambronne*. Il s'agit d'un cas vraiment intéressant car il démontre que la base cible et la base source ne sont pas nécessairement en relation de quasi-synonymie. Si, dans les faits, *dire le mot de Cambronne* revient effectivement à *souhaiter bonne chance*, les **locutions** *MOT DE CAMBRONNE* et *BONNE CHANCE* ne sont pas elles-mêmes en relation de quasi-synonymie ; elles sont plutôt en relation d'inclusion de sens. Cette acception de *MOT DE CAMBRONNE* signifie en effet quelque chose comme : 'mot *merde* que l'on dit à quelqu'un pour lui souhaiter *bonne chance*'.

(g-3) *une autonomie politique permettant de jouer un contrepois aux États-Unis*

→ *faire contrepois*

Oper₁(*contrepois*) = *être* [ART ~], *faire* [~], *jouer* [le/un rôle de ~]

↑ *jouer un rôle*

Oper₁(*rôle*) = *avoir, jouer* [ART ~]

Commentaire. Contexte pragmatique : greffe produite à l'oral par un auditeur de la radio de Radio Canada appelant lors d'une ligne ouverte. On peut en trouver quelques occurrences écrites sur le Web. Voir par exemple : *Voilà donc une viande qui, dans une économie plus ouverte, peut jouer un contrepois à l'hyperspécialisation (...)*¹¹. Noter que, comme on le voit dans la liste des **Oper**₁ de *CONTREPOIDS*, on peut tout à fait dire *jouer un rôle de contrepois*. La greffe est donc contestable. On pourrait considérer qu'il s'agit plutôt d'un élagage d'une des collocations valides contrôlées par la lexie base (*CONTREPOIDS*), ou tout du moins d'un phénomène hybride.

(g-4) *Le gouvernement avait laissé planer de grandes attentes dans le milieu municipal.*

→ **PermContFunc**₁ *de grandes attentes dans le milieu municipal*

PermContFunc₁(*attente*) = pas de valeur disponible

↑ *faire/laisser planer un doute*

PermContFunc₁(*doute*) = *laisser planer* [ART ~ dans l'esprit de N_X]

Commentaire. Cas très intéressant de greffe collocationnelle, qui met en évidence les dilemmes auxquels peut se retrouver confronté le locuteur. Nous avons trouvé sur le Web une occurrence de la chaîne exacte *laisser planer des attentes* : *Ceci aura aussi l'avantage de ne pas laisser planer des attentes excessives et non valides vis-à-vis de ces échelles*¹². Malgré cela, il nous semble qu'il s'agit d'un cas clair de greffe. Ce qui est remarquable ici, c'est que si l'on postule que le locuteur voulait effectivement communiquer le contenu de **PermContFunc**₁, il n'avait pas d'autre solution que de l'exprimer littéralement, de façon non idiomatique et stylistiquement très lourde ; par exemple avec : *permettre que les attentes continuent d'avoir lieu*. Pour éviter ce genre d'énoncé, le locuteur utilise souvent une stratégie d'évitement, qui consiste à faire le

11. http://www.cra-normandie.fr/omc/synt_enjeux.pdf

12. <http://documentation.ledamed.org/IMG/html/doc-10747.html>

choix instantané de modifier son message initial, se pliant ainsi à la dictature sournoise de la langue. Ainsi, le locuteur pourra éviter de « commettre » la greffe (g-4) en lexicalisant **CausFunc₁** (*créer, provoquer, susciter des attentes*) ou **CausContFunc₁** (*entretenir des attentes*) plutôt que **PermContFunc₁**. On remarquera également l'écart sémantique assez important entre les bases cible et source : on peut penser qu'il est plutôt question d'un lien conceptuel entre le fait d'attendre quelque chose et celui de douter, que d'un lien sémantique fort (intersection de sens) entre les lexies ATTENTE et DOUTE.

(g-5) *Plus on avance en âge, plus on est conscient des risques qui s'offrent... qui s'offrent à nous.*

→ *risques qui Func₂ à nous*

Func₂(*risque*) = pas de valeur disponible

IncepFunc₂(*risque*) = *se présenter, surgir* [devant N_Y]

↑ *occasions/possibilités s'offrent à nous*

IncepFunc₂(*occasion/possibilité*) = *s'offrir, se présenter* [à N_Y]

Commentaire. Ce cas de figure est très proche du précédent. La reprise du verbe par le locuteur dans (g-5) montre que celui-ci se sent confronté à un problème. Il est normal qu'il ne trouve pas de solution si sa cible initiale était effectivement un verbe support prenant *risque* comme sujet (en fait, le pronom relatif *qui*) et le second actant de *risque* comme complément : un **Func₂**. Un tel collocatif n'existe pas pour la base en question. Pour respecter la structure syntaxique imposée par le choix du pronom relatif *qui*, le locuteur serait forcé d'ajouter au moins le sens de commencement, en utilisant un **IncepFunc₂** : *les risques qui se présentent <surgissent> devant nous*. Bizarrement, la source de la greffe est doublement éloignée de la cible : 1) le collocatif source est un **IncepFunc₂**, et non pas un **Func₂** ; 2) les bases sources, OCCASION et POSSIBILITÉ, entretiennent un lien de quasi-antonymie, et non pas de quasi-synonymie, avec RISQUE. Notons que le locuteur aurait pu choisir de faire une permutation de l'expression des actants s'il n'avait pas déjà été engagé dans la production de la relative au moment où s'est produit le problème de lexicalisation. Il aurait ainsi pu dire : *...on est conscient des risques auxquels on doit faire face*¹³. Un tel ajustement, qui ne pose aucun problème à mettre en œuvre à l'écrit, est souvent difficile à réaliser dans un contexte de parole spontanée.

(g-6) *Est-ce que vous avez confiance aux politiciens ?*

→ *faire confiance* [aux politiciens]

Oper₁(*confiance*) = *faire* [~ à N_Y], *avoir* [~ en N_Y | pas d'article défini]

↑ *avoir confiance* [*en les politiciens]

Commentaire. Cas très intéressant puisqu'une interprétation possible de la greffe est que le locuteur aurait utilisé le régime du collocatif *faire* avec le collocatif *avoir*. Il s'agit ici d'une greffe de la combinatoire d'un collocatif sur un autre collocatif de la base, chacun les deux collocatifs étant par ailleurs corrects et « synonymes » du point

13. *Y fait face à un risque* met en jeu un **Oper₂** de RISQUE. Syntactiquement, **Oper₂** est un conversif de **Func₂**, puisque que le passage de l'un à l'autre correspond à une permutation des dépendants syntaxiques sujet et objet des verbes supports gouverneurs de la phrase. Pour un modèle de la lexicalisation intégrant le système des fonctions lexicales, voir Polguère (1998b).

de vue de la fonction lexicale correspondante (**Oper₁**). Comme le montre la description de la source, il est impossible d'utiliser l'article défini dans le groupe prépositionnel *en* N_Y contrôlé par *avoir*, ce qui rend virtuellement impossible l'expression du sens exact que voulait exprimer le locuteur. Il aurait fallu qu'il dise *avez confiance en de tels politiciens*, par exemple, alors que nous pensons que sa cible contenait *les politiciens* (= les politiciens en général).

(g-7) *Vous avez très bien raison de le souligner.*

→ *avoir tout à fait raison*

Magn . Oper₁(raison) = *avoir bien* [~] < *avoir complètement* / *tout à fait* [~] < *avoir parfaitement* [~]

↑ **Magn** adverbial générique très pour exprimer la surintensification de la collocation *avoir bien raison*

Commentaire. Cas vraiment typique de l'utilisation d'un **Magn** générique non approprié en contexte. Le locuteur a voulu surintensifier *avoir bien raison* au moyen de *très*, impropre ici, mais qui est par ailleurs un cooccurrent normal de *bien*. La seule bonne façon de procéder, dans ce cas, nous semble être d'utiliser *tout à fait* auprès du verbe support *avoir* pour exprimer un **Magn . Oper₁** « plus intense » que *avoir bien raison*. Le séparateur « < », dans la liste des **Magn . Oper₁** de RAISON ci-dessus, indique justement cette gradation dans l'intensification.

(g-8) *C'est là que les espoirs sont les plus intéressants... les plus importants.*

→ *les espoirs sont les plus grands*

Magn(espoir) = *bon* | antépos < *ferme, grand* | antépos < *immense*

↑ Recherche vaine d'un **Magn**, qui aboutit à l'emploi d'un **Magn** générique

Commentaire. Le locuteur s'autocorrige, sentant bien que la collocation n'est pas appropriée. Il finit par utiliser un **Magn** générique sans vraiment réussir à accéder à un collocatif satisfaisant. Nous ne voyons aucune explication évidente pour le fait que c'est tout d'abord *intéressant* qui est venu à l'esprit du locuteur. Par contre, on comprend que le locuteur ait eu du mal à atteindre sa cible collocationnelle dans la mesure où les **Magn** de ESPOIR s'emploient avant tout comme épithètes antéposés, et non comme attributs. En ce sens, le locuteur s'est retrouvé piégé par la structure communicative et syntaxique de la phrase qu'il était en train de construire. L'analyse de cette phrase montre bien à quel point les phénomènes propres à l'expression orale doivent être appréhendés en tenant compte du fait que le locuteur improvise la suite linéaire de la phrase alors qu'il a déjà commencé à émettre le début de celle-ci.

(g-9) *Il s'est endormi comme une tombe.*

→ *s'endormir comme une masse*

Magn(s'endormir) = *brutalement*, *comme une masse*

↑ *tomber comme une masse*

Magn(tomber) = *brutalement*, *comme une masse*; *violemment*; *les quatre fers en l'air*

Les points virgules indiquent qu'il y a en fait trois familles sémantiques de valeurs de **Magn** réunies ici. Seule la première nous intéresse véritablement pour la greffe en question.

Commentaire. La greffe s'analyse difficilement comme une greffe « normale » : il nous semble que le collocatif greffé trouve son origine dans sa proximité phonologique avec une base quasi synonyme de la base initiale et qui admet les mêmes **Magn**. Ce

télescopage des règles lexicales résulte en une construction qui produit un effet presque comique.

(g-10) *C'est une situation dramatique ; les médecins doivent **prendre toutes les déférences** qu'il faut.*

→ *prendre toutes les précautions nécessaires*

faire preuve de considération

Real₁(précaution) = *prendre* [ART ~]

Oper₁(considération) = « *faire preuve* » [de ~], *manifeste*, *montrer* [ART ~]

↑ *la collocation cible prendre des précautions (dont le collocatif seul est utilisé) et la relation de quasi-synonymie entre la mauvaise base et une lexie que ciblait le locuteur*

Syn_{plus riche}(considération) = *déférence*

Commentaire. Il s'agit d'une situation très complexe, mettant notamment en jeu une greffe inverse : une mauvaise base greffée sur un bon collocatif. La production de (g-10) doit être due à la tentative du locuteur d'exprimer deux choses à la fois dans la même collocation. En effet, cette phrase a été énoncée à propos de la réaction des familles dans le contexte de prélèvements d'organes pour des transplantations. Le locuteur voulait probablement dire que les médecins doivent faire preuve de considération — plutôt que de déférence — envers les familles **et** qu'ils doivent prendre toutes les précautions nécessaires. On notera la parenté sémantique forte entre DÉFÉRENCE et CONSIDÉRATION, puisque le second est un hyperonyme du premier. Le fait de choisir une lexie hyponyme (trop spécifique) à la place de son hyperonyme correspond à un autre type d'interférence intralinguistique, qui vient ici se combiner à une greffe collocationnelle. Cela résulte bien évidemment en une phrase incohérente : il faut, pour la comprendre, remonter à ce que l'on pense être les intentions communicatives du locuteur.

Collocations impropres qui ne sont pas des greffes collocationnelles, mais peuvent être perçues comme telles

(g-11) *Il n'y a aucun **mot** technique qui va **se produire** dans ce texte-là.*

→ *aucun mot technique qui va apparaître dans ce texte-là*

Fact₂(mot) = *apparaître, être présent, être utilisé* [Loc_{in} N_Y]

Structure actancielle postulée pour MOT : « mot utilisé par X dans l'énoncé Y »

↑ *Pas de source évidente*

Commentaire. Cas difficile, que nous avons du mal à analyser comme une greffe, même à partir d'un **Fact**₂ générique pour les lexies dénotant des entités linguistiques qu'on utilise dans un texte (MOT, PHRASE, FORMULE...). *Se produire* est plutôt une sorte de **Func**₀ ou **Func**₁ générique pour des bases qui dénotent des événements, actions, etc. C'est un cas limite que nous préférons exclure de la classe des greffes collocationnelles véritables.

(g-12) *en train de **susurrer un verre** d'une liqueur quelconque*

→ *siroter un verre*

AntiMagn_{vitesse}**Real**₁(verre) = *siroter* [ART ~]

↑ *Similarités phonologiques et sémantiques de siroter et susurrer*

Commentaire. Contexte pragmatique : cet énoncé a été produit à l'oral par un animateur de la radio de Radio Canada qui présente une émission de musique de plusieurs

heures pendant laquelle il parle beaucoup, et seul ; sa maîtrise du français peut être qualifiée d'excellente. Il s'agit bien d'un cas d'interférence intralinguistique mettant en jeu une collocation mal formée, mais ce n'est pas une greffe collocationnelle véritable. On peut expliquer cette construction par une interférence fondée sur les similarités phonologiques et sémantiques de *siroter* — un **AntiMagn**_{vitesse}**Real**₁ — et *susurrer* — qui signifie approximativement 'dire qqch. à qqn. à voix basse et relativement lentement'. On sent intuitivement que ce type de faute de langue — conceptuellement très proche de la greffe collocationnelle — est assez fréquent.

Collocations que nous avons perçues comme des greffes dans un premier temps mais qui semblent très largement utilisées

(g-13) *Au péril de sa sécurité, une journaliste de Radio Canada s'est rendue en Iran.*

→ *en mettant en péril sa sécurité*

risquer **Liqu**₁**Func**₀(sécurité) = *mettre en péril* [A_{poss-X} ~]

↑ *au péril de sa vie*

Adv₁ **risquer** **Liqu**₁**Func**₀(vie) = *au péril* [de A_{poss-X} ~]

Commentaire. Cette collocation, lorsque nous l'avons entendue, nous a semblé très bizarre. Nous l'avons même utilisée comme exemple type dans le titre de notre exposé à la conférence où cette étude a été présentée pour la première fois¹⁴. On trouve cependant un nombre non trivial d'occurrences de cette collocation sur le Web et elle semble acceptable pour un certain nombre de francophones auprès desquels nous l'avons testée. Elle a un statut flou.

(g-14) *La police a arrêté un homme qui était sur le point de commettre un autre incendie.*

→ *allumer un incendie*

CausFunc₀(incendie) = *allumer* [ART ~]; *déclencher* [ART ~]

↑ **Oper**₁ générique pour les lexies de la famille de DÉLIT (AGRESSION, ASSASSINAT, CRIME, MEURTRE, VOL...)

Commentaire. Malgré le fait que *commettre* est un **Oper**₁ de très nombreuses lexies hyponymes de DÉLIT, nous percevons la collocation en question comme déviante, et comme une greffe collocationnelle type. L'**Oper**₁ générique utilisé ici n'est pas universel ; cf. par exemple *commettre un crime* vs **commettre une extorsion*. On trouvera assez facilement cependant des occurrences de *commettre un incendie* sur le Web. Une question se pose : si la collocation est véritablement attestée, ne sommes-nous pas ici en présence d'une nouvelle acception de INCENDIE, acception signifiant 'acte criminel...' et non 'feu...'?

(g-15) *Oui je suis surpris. Je dirais, négativement surpris.*

→ *désagréablement surpris*

AntiBon(surpris) = *désagréablement*

↑ **AntiBon** adverbial générique

Commentaire. Nous avons trouvé des occurrences de cette collocation sur le Web, en petit nombre il est vrai. On trouve un assez grand nombre d'occurrences de la collocation antonyme *positivement surpris*, qui nous semblait à première vue tout aussi fautive pour exprimer **Bon** (l'opposé de **AntiBon**) de SURPRIS. Il faut cependant prendre en

14. Colloque *Les approches lexicographiques et terminologiques sont-elles compatibles ?*, 72^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, mai 2004.

considération le fait que cette dernière collocation est tout à fait normale si le collocatif est pris dans le sens d'un **Magn** (intensificateur) et non d'un **Bon.** : *J'ai été positivement = tout à fait = complètement surpris*. Cela pourrait expliquer la fréquence élevée d'apparition de *positivement surpris* sur le Web.

(g-16) *les personnes subissant un traitement contre le cancer*

→ *recevoir un traitement*

Oper₂(*traitement*) = *se faire/se voir administrer, recevoir* [ART ~]

↑ *subir une épreuve*

Oper₂(*épreuve*) = *endurer, subir* [ART ~]

Commentaire. La greffe n'est pas absolument démontrée ici dans la mesure où l'expression *subir un traitement* a peut-être tendance à se normaliser (dans le cas d'un traitement pénible ou douloureux). Il est évident que la production de cette expression a quelque chose à voir avec le fait que le traitement contre le cancer est conceptualisé par le locuteur comme une épreuve, quelque chose de pénible.

(g-17) *le diabète et autres maladies importantes*

→ *maladie grave*

Magn(*maladie*) = *grave, sérieuse; mortelle*

↑ **Magn** générique

Commentaire. Outre le fait que l'on ne voit pas de greffe évidente (puisque'il s'agit de l'utilisation d'un intensificateur générique), c'est une collocation très fréquente sur le Web et vraisemblablement dans la langue orale de tous les jours. Peut-être doit-on la considérer comme relevant de la norme.

(g-18) *Le prix des maisons a extrêmement augmenté.*

→ *augmenter beaucoup*

Magn(*augmenter*) = *beaucoup, sérieusement < énormément*

↑ **Magn** générique

Commentaire. Cas d'un **Magn** générique dont l'emploi auprès de AUGMENTER est assez fréquent sur le Web. Il nous semble qu'il s'agit d'une collocation qui rate son « but d'idiomaticité » mais que l'on ne peut pas non plus complètement considérer comme une greffe, vu sa grande fréquence d'utilisation.

3.4 Synthèse des analyses : point de vue structural

Essayons de dégager, à partir des analyses qui viennent d'être faites, quelques observations fondamentales quant au rapport structural (au sens le plus général du terme) entre greffes collocationnelles, énoncés cibles et énoncés sources. Pour simplifier, nous nous en tiendrons ici aux conclusions qui peuvent être tirées du premier groupe de données analysées, celui contenant les expressions que l'on peut considérer comme des greffes relativement évidentes.

Sans analyse méthodique de données, on pourrait penser que les greffes fonctionnent selon un principe assez simple, voulant qu'une greffe collocationnelle type suive le patron général suivant :

(g-type) ...*base*₁ + *collocatif*₂...
 → *base*₁ + *collocatif*₁
 $\mathbf{f}_1(\textit{base}_1) = \textit{collocatif}_1$
 ↑ *base*₂ + *collocatif*₂
 $\mathbf{f}_1(\textit{base}_2) = \textit{collocatif}_2$
 + *base*₁ et *base*₂ sont des synonymes approximatifs

Ce patron « prédit » au moins trois caractéristiques potentielles :

1. la greffe type devrait avant tout être une greffe d'un collocatif sur une base : *base*₁ de (g-type) est la base cible ;
2. la même fonction lexicale (cf. \mathbf{f}_1) devrait être impliquée dans la cible et dans la source de la greffe ;
3. la base cible et la base source devraient être des synonymes approximatifs.

Ces trois caractéristiques rendent bien compte du fonctionnement de la greffe (g-0) — *soleil insoutenable* —, que nous avons utilisée plus haut pour illustrer notre méthode d'analyse :

1. le **collocatif** INSOUTENABLE est greffé à SOLEIL ;
2. la même fonction lexicale, **AntiBon.Magn**, est impliquée dans la cible et dans la source ;
3. l'acception de SOLEIL présente dans la cible est un quasi-synonyme de l'acception de CHALEUR présente dans la source.

Il s'agit cependant d'un cas d'école et nous allons voir qu'au moins deux des prédictions permises par le patron (g-type) sont mises à mal lors de l'analyse des données.

La première prédiction semble confirmée par nos analyses. La greffe d'une **base** erronée sur un bon collocatif, comme dans le cas de (g-10), semble un phénomène marginal et, surtout, très marqué ; une telle greffe sera ressentie comme un véritable lapsus. C'est donc à juste titre, nous en sommes convaincu, que nous avons appelé *greffe inverse* ce type de greffe. Nous pensons même qu'il conviendrait d'ajouter à notre définition initiale de la notion de greffe collocationnelle la mention explicite du fait que celle-ci est avant tout une greffe de collocatif.

Pour ce qui est de la deuxième prédiction, les choses sont beaucoup moins évidentes. On voit que des cas manifestes de greffes, comme (g-1) et (g-5), ne peuvent être modélisés sans mettre en relation plusieurs fonctions lexicales distinctes. La nécessité de prendre en compte des configurations complexes de fonctions lexicales se fait sentir trop souvent pour que l'on puisse considérer que l'identité du lien base-collocatif impliqué dans la cible et la source est un paramètre fort de la greffe. Il nous semble qu'une étude systématique d'un nombre élevé de greffes devrait mettre en évidence une grande richesse des rapports possibles à ce niveau.

Nos analyses nous forcent aussi à relativiser la troisième prédiction, qui porte sur la nature synonymique du lien entre base cible et base source. Rappelons les cas particuliers relevés dans le premier groupe de données.

- (g-2) : inclusion sémantique de la base source dans la base cible ;
- (g-4) : lien plus conceptuel que sémantique ;
- (g-5) : quasi-antonymie ;
- (g-9) : lien non déterminé, peut-être parasité par un rapport phonologique entre le collocatif apparaissant dans la greffe et la base source.

On le voit, il y a finalement assez peu de greffes analysées qui semblent suivre notre patron « idéal » (g-type). En plus des cas particuliers de transgression de ce patron qui viennent d'être mentionnés, il faut souligner les quatre familles de cas spéciaux suivantes.

1. Les greffes (g-4) et (g-5) sont vraisemblablement provoquées par le fait que la langue n'offre tout simplement pas de collocatif cible adéquat. Il s'agit là, à notre avis, de cas de figure typiques de ce qui peut provoquer la greffe collocationnelle : un trou lexical dans la langue, qui se manifeste lors du parcours d'un lien de fonction lexicale standard que le locuteur pourrait *a priori* croire instancié.
2. Les greffes (g-7) et (g-8) font appel non pas à une collocation source, mais à un collocatif générique, qui se trouve être impropre pour la base visée.
3. La greffe (g-6) semble être une greffe de régime syntaxique plus qu'une véritable greffe de collocatif.
4. La greffe (g-10) échappe à toute analyse simple et ne peut même pas être reliée de façon indirecte au patron de base (g-type).

Pour faire un bilan de ces premières analyses, nous dirons que la description méthodique des greffes collocationnelles met en évidence un phénomène aux manifestations extrêmement variées, qui ne se laisse pas modéliser au moyen d'un patron simple et unique. Les données que nous avons examinées sont manifestement trop pauvres pour nous permettre de dégager une classification structurale des greffes collocationnelles. Il conviendrait de réunir un corpus beaucoup plus grand, décrit avec au moins autant de systématisme que les quelques cas présentés ici, si l'on veut pouvoir disposer d'un modèle descriptif et prédictif de ce phénomène.

Il est tout de même encourageant de voir que la méthode d'analyse que nous proposons, bien qu'imparfaite, permet d'obtenir des caractérisations assez fines des greffes et d'établir des regroupements classificatoires. Nous pensons avoir démontré que les paramètres de description que nous avons utilisés doivent servir de base à l'établissement d'une grille d'analyse des greffes. Le recours aux fonctions lexicales standard, notamment, est une bonne piste pour introduire une rigueur formelle dans la modélisation. De plus, il permet de rendre compte de façon élégante des pièges dans lesquels peut tomber le lecteur en situation de parole spontanée. Nous faisons référence ici aux cas de trous lexicaux mentionnés au point 1, un peu plus haut, à propos des greffes (g-4) et (g-5). Le système des fonctions lexicales standard nous permet de prédire qu'un locuteur peut très naturellement se trouver confronté à des problèmes tels que la lexicalisation de « **PermContFunc₁ des attentes** » et « *les risques **Func₂*** » ; le fait que les collocatifs en question n'existent pas peut amener le locuteur, en situation de parole spontanée, à produire des greffes telles que *laisser planer des attentes* ou *les risquent s'offrent à nous*.

4 Quel statut donner aux greffes collocationnelles ?

Nous voudrions conclure cette étude par quelques réflexions sur la place que pourraient occuper les greffes collocationnelles en lexicologie, en terminologie et en enseignement de la langue. Il est en effet exclu pour nous de considérer les greffes comme de simples parasites, des scories de la parole que l'on doit ignorer, car elle ne respectent pas les règles de la langue idéalisée. Dans les deux premières sections, nous avons eu l'occasion de mentionner le fait que ces « accidents de parole spontanée » étaient pour nous des révélateurs du déroulement de l'activité langagière pour ce qui est du passage de la langue à la parole. Ce sont ainsi des indices des pressions qui s'exercent sur la langue et contribuent à son évolution. On produit souvent de façon spontanée de nouvelles collocations, tout à fait originales, qui naissent et meurent instantanément. Mais il est aussi vrai que certaines greffes réussissent, qu'elles finissent par prendre en se

généralisant dans l'usage linguistique, pour finalement devenir partie intégrante de la norme. Ainsi, il est possible que les greffes du dernier groupe examiné à la section précédente — (g-13) à (g-18) — correspondent justement à des « néologismes collocationnels » en train de se standardiser.

La lexicologie structurale synchronique, du type lexicologie explicative et combinatoire, a développé au cours des années des outils puissants pour modéliser les phénomènes lexicaux. Il faut maintenant que de tels outils, avant tout destinés à la description d'un système statique idéalisé, soient adaptés et utilisés pour décrire la « vraie » langue : celle que l'on parle, qui évolue constamment. Nous avons concentré notre attention sur la langue générale, mais nous sommes convaincu que toutes nos observations restent valides si l'on considère la parole spontanée dans un contexte de langue de spécialité. Dans ce cas, cependant, il est fort probable que l'on soit amené (selon les domaines scientifiques ou techniques concernés) à accorder une grande importance aux greffes collocationnelles interlinguistiques, que nous avons laissées provisoirement de côté. Il en va bien évidemment de même, et à un degré encore plus élevé, si l'on considère la problématique de l'enseignement d'une langue seconde.

Nous avons déjà indiqué, dans la section 2, que ce sont presque exclusivement les interférences **interlinguistiques** qui ont été étudiées jusqu'à présent, en linguistique appliquée et en didactique. Nous faisons référence ici aux recherches qui se sont développées depuis une quarantaine d'années dans le domaine de l'analyse des fautes (angl. *error analysis*)¹⁵ — voir, par exemple, Richards (1974) et Spillner (1991). Il faut insister sur le fait que les interférences interlinguistiques — qu'elles soient appelées *contaminations*, *calques* ou *interférences* — ont généralement été considérées comme les seuls dysfonctionnements analogiques méritant l'attention du linguistique et du pédagogue. L'interférence **intralinguistique** est virtuellement ignorée, à quelques exceptions près ; on peut par exemple mentionner Richards (1971), qui semble avoir été un précurseur dans l'étude de tels phénomènes¹⁶. La situation est encore plus dramatique dans le cas des greffes collocationnelles, puisque non seulement on oublie qu'elles peuvent trouver leur source de façon intralinguistique, mais on omet tout simplement de relever que l'on est en présence de collocations. Alors que le phénomène de la semi-idiomaticité a été clairement décrit et conceptualisé au moins depuis C. Bally, linguistes et pédagogues persistent à ignorer son existence et à confondre les fautes de nature collocationnelle avec des contre-sens ou, même, avec des fautes de grammaire. Et pourtant, si le terme que nous proposons ici — *greffe collocationnelle intralinguistique* — est nouveau, nous n'avons rien inventé pour ce qui est du concept qu'il dénote, comme le démontre la citation ci-dessous.

L'étude des séries [rappel : terme utilisé par Bally pour *collocations*], et en général de tous les groupements phraséologiques, est très importante pour l'intelligence d'une langue étrangère. Inversement, l'emploi de séries incorrectes est un indice auquel on reconnaît qu'un étranger est peu

15. Il semblerait que, dans certains cercles inquiétés par une soi-disant connotation moralisatrice associée à l'usage du terme *faute*, il faille maintenant dire *analyse d'erreurs*. Nous conseillons au lecteur qui est encore en mesure d'établir la distinction entre *faire une petite faute de langue* et *commettre une faute vénielle*, de continuer à utiliser *analyse des fautes*. Sa terminologie sera ainsi compatible avec des termes aussi courants que *faute d'orthographe*, *de frappe*, *de français*...

16. Les timides incursions dans la prise en compte de l'interférence intralinguistique en enseignement des langues secondes ont tout de même réussi à stimuler des recherches visant à démontrer leur non-validité ; voir notamment Dagut et Laufer (1982).

avancé dans le maniement de la langue ou qu'il l'a apprise mécaniquement ; ce que l'on appelle communément la *propriété des termes* n'a en général rien à faire avec les « termes », mais beaucoup avec leur groupement ; il s'agit, dans la plupart des cas, de la connaissance instinctive des combinaisons consacrées par l'usage. Les étrangers construisent des séries incorrectes, d'abord parce qu'ils s'imaginent que les mots d'un groupe ont une existence indépendante et peuvent être remplacés par leurs synonymes : ainsi, on dira *regagner sa liberté* (« seine Freiheit wieder gewinnen ») au lieu de *recouvrer sa liberté*, parce qu'il n'y a pas de différence appréciable entre *regagner* et *recouvrer* ; ce qui n'empêche pas que *regagner* est ici une faute de français ; ensuite, par une sorte de confusion qu'on appelle contamination, on fait de deux groupes usuels une seule série phraséologique ; on dit incorrectement être *délivré de sa prison*, parce que l'on confond : *être délivré de ses chaînes* et *sortir de prison*. **D'ailleurs les langues elles-mêmes ne sont pas indemnes du défaut de la contamination ; le français « correct » tombe dans la même erreur que l'étranger lorsqu'il se permet des expressions comme « faire une chose dans tel ou tel but », d'après l'expression dans telle ou telle intention**¹⁷.

Bally (1909 [édition 1951] : 73)

On pourrait de nos jours relativiser la vision très normative de la langue qui perce dans cette citation ; mais on voit à quel point les phénomènes que nous venons d'étudier y étaient déjà clairement identifiés. Cela nous amène à nous demander pourquoi les linguistes de la parole et les pédagogues continuent d'ignorer ces phénomènes, qui pourtant pullulent dans les échanges linguistiques.

Les greffes collocationnelles intralinguistiques que nous avons analysées se distinguent grandement des phénomènes traditionnellement étudiés en linguistique appliquée par le fait, notamment, qu'elles ne s'expliquent pas par une ignorance de la part du locuteur de certaines propriétés des unités lexicales. Ces greffes sont ce que nous avons appelé des accidents de la parole spontanée et, comme telles, elles s'expliquent par des raisons beaucoup plus complexes et profondes que la simple méconnaissance de règles, ou la contamination par un autre code linguistique trop présent dans l'esprit du locuteur.

En résumé, les greffes collocationnelles intralinguistiques (et d'autres phénomènes apparentés) sont des fautes devant recevoir une attention spéciale et donner lieu à des études poussées pour au moins trois raisons :

1. elles sont un révélateur des « tensions » qui s'exercent à l'intérieur de la langue et participent, notamment, à son évolution diachronique ;
2. elles posent problème à la lexicographie et à la terminologie de corpus, notamment quand ces dernières se trouvent confrontées à des cas intermédiaires, comme ceux que nous avons regroupés dans la troisième série d'analyses de la section 3.3 ;
3. il faut apprendre aux enseignants de langue à les diagnostiquer correctement, non seulement pour qu'ils sachent les corriger, mais aussi et surtout pour qu'ils puissent les utiliser en tant que « tremplins pédagogiques » dans leur enseignement : introduction des notions centrales liées aux phénomènes lexicaux par l'apprentissage de techniques d'identification des collocations, d'analyse sémantique des énoncés, etc.

Bien entendu, le caractère accidentel de la greffe collocationnelle intralinguistique rend très difficile une étude expérimentale, fondée sur des tests reproductibles : on imagine difficilement comment mettre en œuvre des tests qui vont provoquer la faute, dans la mesure où elle ne résulte pas (ou pas nécessairement) d'une méconnaissance de certaines règles linguistiques. S'ajoute à

17.C'est nous qui soulignons.

cela la difficulté de l'interprétation des données. Toutes nos analyses sont en fait des hypothèses, auxquelles il manque un caractère de falsifiabilité. Nous sommes convaincu, cependant, qu'il ne faut pas ignorer ce type de phénomène sous prétexte qu'il se plie difficilement à l'analyse rigoureuse. Au contraire, il faut faire davantage de collectes de données et d'analyses, même si ces dernières s'avèrent par la suite fausses ou trop approximatives. Cela permettra d'approfondir notre compréhension de la greffe collocationnelle, des phénomènes d'interférence intralinguistique et, finalement, des processus linguistiques.

Remerciements

Lors de la préparation et de la rédaction de ce texte, nous avons bénéficié de nombreux commentaires. Ils nous ont permis, d'une part, de nous conforter dans l'idée que les greffes collocationnelles étaient un phénomène méritant une attention particulière et, d'autre part, de préciser les notions utilisées et d'améliorer la présentation des données. Nous voulons remercier ici Jean-Claude Anscombe, Lucie Barque, Henri Béjoint, Jean Fontaine, Sylvain Kahane, Danielle Leeman, Jasmina Milićević, Igor Mel'čuk, Jean St-Germain, Ophélie Tremblay et Michael Zock. Bien entendu, nous assumons l'entière responsabilité des erreurs, inexactitudes et omissions que l'on ne manquera pas de trouver dans ce texte. Notamment, nous sommes conscient que de nombreux travaux mériteraient d'être pris en compte dans une étude systématique de la greffe collocationnelle. Nous sommes par avance reconnaissant aux lecteurs choqués par nos omissions de bien vouloir prendre la peine de nous faire partager leurs connaissances en la matière.

Bibliographie

- Bally C. (1909) *Traité de stylistique française*, volume I. Voir 3^e éd., 1951, Paris, Klincksieck.
- Dagut M., Laufer B. (1982) How intralingual are 'intralingual errors'? In G. Nickel & D. Nehls (éd.): *Error Analysis, Contrastive Linguistics and Second Language Learning (Papers from the 6th International Congress of Applied Linguistics)*, Heidelberg, Julius Groos, 19-41.
- Frei H. (1929) *La grammaire des fautes*, Paris/Genève, Slatkine. [Disponible en *Slatkine Reprints*, 1993]
- Hausmann F. J. (1979) Un dictionnaire des collocations est-il possible ? *Travaux de littérature et de linguistique de l'Université de Strasbourg*, XVII:1, 187-195.
- Kahane S., Polguère A. (2001) Formal foundation of lexical functions. *Proceedings of the Workshop "COLLOCATION: Computational Extraction, Analysis and Exploitation"*, 39th Annual Meeting and 10th Conference of the European Chapter of the Association for Computational Linguistics, Toulouse, 8-15.
- Mel'čuk I. (1995) Phrasemes in Language and Phraseology in Linguistics. In M. Everaert, E.-J. van der Linden, A. Schenk and R. Schreuder (éd.): *Idioms. Structural and Psychological Perspectives*, Hillsdale NJ/Hove UK, Lawrence Erlbaum Associates, 167-232.
- Mel'čuk I. (1996) Lexical Functions: A Tool for the Description of Lexical Relations in a Lexicon. In L. Wanner (éd.): *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins, 37-102.
- Mel'čuk I. (1997) *Vers une linguistique Sens-Texte*, leçon inaugurale (faite le Vendredi 10 janvier 1997), Collège de France, Chaire internationale.
- Mel'čuk I., Clas A., Polguère A. (1995) *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

- Mel'čuk I. *et al.* (1984, 1988, 1992, 1999) *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexico-sémantiques, vol. I-IV*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk I., Polguère A. (2007) *Lexique actif du français. L'apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français*, coll. « Champs linguistiques », Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Mel'čuk I., Polguère A. (2006) Dérivations sémantiques et collocations dans le DiCo/LAF. *Langue française*, 150, numéro spécial sur la collocation « Collocations, corpus, dictionnaires », sous la direction de P. Blumenthal et F. J. Hausmann, 66-83.
- Polguère A. (1998a) La théorie Sens-Texte. *Dialangue*, vol. 8-9, Université du Québec à Chicoutimi, 9-30.
- Polguère A. (1998b) Pour un modèle stratifié de la lexicalisation en génération de texte. *Traitement Automatique des Langues (T.A.L.)*, 39:2, 57-76.
- Polguère A. (2000) Towards a theoretically-motivated general public dictionary of semantic derivations and collocations for French. *Proceedings of EURALEX'2000*, Stuttgart, 517-527.
- Polguère A. (2003) *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, coll. « Paramètre », Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Polguère A. (2005) Typologie des entités lexicales d'une base de données explicative et combinatoire. Présentation donnée à la *Journée de l'ATALA : Interface lexique-grammaire et lexiques syntaxiques et sémantiques*, École nationale supérieure des télécommunications (ENST), Paris. [Disponible sur les sites Web de l'ATALA et de l'OLST]
- Polguère A. (2006) Structural properties of Lexical Systems: Monolingual and Multilingual Perspectives. *Proceedings of the Workshop on Multilingual Language Resources and Interoperability (COLING/ACL 2006)*, Sydney, 50-59.
- Richards J. (1971) A Non-Contrastive Approach to Error Analysis. *English Language Teaching*, XXV:3, 204-219. [Aussi paru dans Richards (1974)]
- Richards J. (1974) *Error Analysis: Perspectives on Second Language Acquisition*, London, Longman.
- Spilka I. (1970) Why not 'sur la ferme'? A case of linguistic interference. *Meta*, 15:4, 212-219.
- Spillner B. (1991) *Error analysis: a comprehensive bibliography*, Amsterdam/Philadelphia, Benjamins.
- Weinreich U. (1953) *Languages in Contact: Findings and Problem*, The Hague, Mouton.